

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 62 (1954)
Heft: 1

Artikel: Les curés de Palézieux
Autor: Lacher, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-47947>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les curés de Palézieux

L'histoire de la paroisse de Palézieux commence par de la comptabilité. Sous le ministère de Dom Borcard¹, en 1312, Pierre de Billens lègue à l'église 5 sols pour une aumône. Marguerite de Grandson, épouse du comte de Gruyère, lègue à la cure, en 1381, 56 sols laus. et un muids de vin de cens annuel, assigné sur une vigne dite de Maillouz à Pully.

C'est principalement en qualité d'administrateur que le curé Pierre Doges nous apparaît : il place l'argent des legs chez les bourgeois, surtout chez les proches du défunt².

La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417 nous apprend qu'aux dires de ses paroissiens, il entretient publiquement une concubine, nommée Agathe ; les visiteurs lui donnent trois jours pour se séparer d'elle, et lui interdisent, sous peine de dix marcs d'argent, d'entretenir dorénavant avec elle des relations suspectes³.

En 1421, ce digne homme d'Eglise songe à son tour à la mort. Il lègue à la paroisse son bréviaire, sa chasuble et 12 den. laus. de cens pour 20 sols assignés sur la moitié de sa maison sise à Oron-la-Ville, qui est à Stéphane Canalis, son petit-fils, pour l'autre moitié ; item, pour une messe perpétuelle, une vache et des veaux que garde Jean, fils de Pierre de Médiavilla, de Remaufens ; item, pour le repos de son âme et de celle de son petit-fils, Jean de las Chinaul, 20 sols pour acquérir un cens de 12 den. Le curé Jacob Juglar, de Châtillens, est son exécuteur testamentaire.

En 1424, son successeur, Jacob Prin⁴, vend le bréviaire qu'il remet, avec une livre provenant du legs d'Henriette, femme de Jean Putod le jeune, à Rolet Trottet pour 10 sols de cens⁵.

¹ Cité en 1306, 1346 et 1363 (?).

² Il reçoit, en 1399, de Perrod, gendre d'Aymet Morel, de Palézieux, 12 den. laus. de cens pour un prêt de 20 sols assigné sur un pré en Prazman ; en 1411, de Rolet Trottet, d'Ecoteaux, 12 den. pour un prêt de 20 sols sur l'argent légué par la fille de Trottet ; de Pierre Pictet, 12 den. pour un prêt de 20 sols sur l'argent légué par sa mère Mermette Pictet ; en 1413, du même Perrod, gendre d'Aymet Morel, 5 sols pour un prêt de 100 sols sur l'argent légué par Périsonne, veuve d'Aymonet de la Villa. Pour tous ces actes : not. Aymonet de Palézieux.

³ *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1416-1417. M.D.R.*, 2^e série, t. XI, Lausanne 1921, p. 135.

⁴ Peut-être d'une famille de Vuibroye, appelée aussi Pry.

⁵ Not. Nic. Vacherand, de Chardonne.

En 1425, ce curé loue son jardin sis à Palézieux, jouxte la voie publique d'orient et la maison d'Aymonet Falconnet d'occident, à Nicod dit Genevroz pour 15 deniers¹. C'est aujourd'hui le jardin de la commune au centre du village².

Jacob Prin eut un différend avec la paroisse représentée par Pierre Borgognon, syndic de Palézieux (1443). Il prétendait que les paroissiens faisant feu lui devaient pour le *refectum*, en français : ressat, 12 deniers de cens annuel, et les paroissiens affirmaient que seuls ceux qui avaient une charrue et tenaient des bêtes devaient 12 deniers, les autres ne payant que 8 deniers. Richard de Fonte, licencié en droit, chanoine de Lausanne, fut choisi comme arbitre. Après audition des témoins, il donna raison aux paroissiens³.

Un accord fut conclu entre Jacob Prin et Aymon Aubry, abbé de Hautcrêt, au sujet de la dîme de l'orge, du chanvre et des légumes (1446) ; Cristin Destraz, chapelain d'Essertes, servit d'intermédiaire. La dîme de l'orge serait amenée dans la grange des religieux, où le curé pourrait en prendre la moitié. Pour le chanvre mâle et femelle et les légumes (pois, fèves, lentilles), une limite fut tracée à travers la commune. La dîme du côté d'Oron fut partagée entre l'abbé et le curé, celle qui se percevait du côté de Vevey fut attribuée à l'abbé. La limite passait par la cordonnerie de Hautcrêt (près du confluent de la Mionnaz et de la Broye), le pont de la Mionnaz en Ravary, et le sentier menant à l'église (chemin du Carroz) entre la maison des hoirs de Pierre Fovi (Freymond) et celle de Pierre de Mionnaz (Demiéville). De l'église, elle suivait le chemin qui mène au village par la porte existante entre la maison de Pierre Trottet, successeur de Pierre Leysin (logis, aujourd'hui placette), et celle d'Aymonet Cohendoz (Comte). Elle continuait par le haut du village jusqu'à la maison du notaire Aymonet de Giez (clos des murailles, sablière), empruntait le grand chemin de Vevey (devant Golettaz) jusqu'à la croix « qui a été dressée là depuis un temps ancien ». De cette croix, elle se dirigeait par les marais

¹ Not. Perrin Rameneti.

² La même année, il reçoit 18 den. de rente de Rolet dou Ney, d'Ecoteaux, (not. Perrin Rameneti), et, en 1430, des frères Pierre et Antoine Borgognon, 6 sols, 6 den. de rente pour un prêt de 6 livres, 10 sols, provenant de legs de Jacques de la Villa et de Jean Cingo et assignés sur des prés en Pradin et en Serix (not. Nicod de Choncioux).

³ Not. Pierre Rolet, de Corcelles.

et les jonchères de Prazmat jusqu'au bois du Seigneur, c'est-à-dire qu'elle suivait le chemin des Bois « par lequel ceux d'Ecoteaux vont à l'église de Palézieux et en reviennent ». Plus au sud, elle était marquée par le pont Morin (où la route romaine de Vevey franchissait la Broye) et « un vieux chemin tendant par le haut de Moraux contre le château de Bossonnens ». Dans toute l'étendue des communes d'Ecoteaux et de Maraçon, la dîme restait partagée comme par le passé. Cet arrangement subsista à l'époque bernoise et, en 1665, le pasteur percevait la dîme des légumes comme le curé en respectant la limite consacrée ¹.

La visite des églises du diocèse de Lausanne de 1453-1454 donne comme curé à Palézieux dom Pierre Gappey, qui ne réside pas et se fait remplacer pour desservir l'église par un vicaire nommé Gobeti ².

Le curé Christin Destraz (Detra) commença son ministère en reconnaissant que l'abbaye de Hautcrêt, patronne de l'église de Palézieux, avait droit à la moitié des revenus de celle-ci. Et comme l'avaient fait ses prédécesseurs Doges et Prin, il amodia ces revenus pour 25 sols laus. de cens (1455).

En 1467, dom Destraz donna à Wuillerme Pictet, de Palézieux, une pièce de terre de l'oche de l'église jouxte la maison du dit Wuillerme d'occident et la charrière publique de vent, pour 12 den. de cens ³.

En 1474, il accense à Jacquet Bullo, d'Oron-le-Châtel, deux poses de terre « sous l'Arberey », jouxte la terre de Wuillerme Anglit, châtelain, d'occident, pour 6 sols laus. de cens ⁴.

¹ En 1453, les frères Ulrich et Pierre Ardillon, recteurs de l'église de Palézieux, reçoivent de Jacquet Piczon alias Quintaux 3 sols laus. de cens pour prêt de 60 sols provenant du legs de Mermette Richard femme de Nicod Ardillon leur frère et assigné sur un pré en l'Ayaz jouxte le pré de l'Eglise d'occident. En 1455, Pierre Borgognon lègue 20 sols de cens à l'Eglise ; en 1456, Mermet Marugley, 12 den. ; en 1457, Mermet Richard 20 sols. Not. Christin Detraz.

En 1457, Ulrich Johannot et Louis Joly, gouverneurs de la paroisse, acceptent que Jean Bauduyn, d'Ecoteaux, accense à Aymonet Trottet une pose à Ecoteaux, lieu dit Ouz Pont, pour 13 den. laus. On en peut déduire que les gouverneurs de la paroisse jouaient parfois le rôle de tuteurs. Not. Jean de Sancta Columba, de Chayres.

² *Visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453-1454*, copie manuscrite aux A.C.V., Ac 5 bis, p. 117.

³ Not. Jean Aubry, de Palézieux. La maison est aujourd'hui celle des Demiéville au Carroz. Le même Wuillerme donne encore 12 den. de cens pour 20 sols provenant d'un legs de Mermette, veuve de Pierre Vieno (1467) et 12 den. de cens pour 20 sols provenant du legs de Nicolette, femme de feu Nicod Ribaux (1468). Not. Jean Aubry.

⁴ Témoin : Guillaume Gallesii, châtelain.

Après Cristin Détraz vint Jean Pichod. Ce curé achète, en 1478, à Pierre Morel, d'Ecoteaux, 28 sols de cens pour 28 fl. En outre, il a, en 1490, avec Claude Trottet alias Glaudin, un différend réglé de telle sorte que Trottet est redevable de 4 sols de cens.

Enfin, en 1539, en présence du comte Jean de Gruyère, le vicaire de Palézieux, Amédée Gavet, procède à un échange de terre avec la commune représentée par le châtelain André de Gruyère ainsi que par les gouverneurs Claude de Costert et Guillaume Chappotant. Le vicaire cède un morcel de pré en laz Cullanaz des Vuavres d'une bonne seytorée, jouxte le communal d'orient, la Biorde d'occident et vent. En revanche, la commune abandonne un morcel de raspe d'une bonne pose en Ravary jouxte le communal d'occident et vent.

On ignore la date de la construction de l'église dédiée à saint Pierre. Elle se trouvait sur l'emplacement du temple actuel, étant orientée de l'ouest à l'est et entourée du cimetière. On songea, en 1508, à l'orner d'un clocher. La commune s'engageait dans une entreprise onéreuse, mais elle avait foi en son œuvre et elle accepta d'aliéner quelques droits de pâturage sur le territoire de Hautcrêt pour obtenir de l'abbé les fonds nécessaires. On renonça tout d'abord aux prés supérieurs de la grange de Hautcrêt, limités à l'orient par le ruisseau de Plan et au sud par le chemin du Tappecul. Mais on reçut en échange une cloche de deux quintaux et demi, 30 florins et quatre coupes de messel. Les travaux durent être importants, car les cessions continuèrent les années suivantes. On abandonna les droits sur six seytorées de clos sous la nouvelle grange de Praz Remoz, sur deux poses de clos en Rueyres, entre le bois et la Broye, près du vieux gerdil de l'abbaye (1510) et sur un pâturage entre la Mionnaz, la Broye et le chemin (1512).

Il existait à Palézieux une institution charitable, la confrérie du Saint-Esprit, dont les biens, à la Réforme, furent gérés par la paroisse au profit des pauvres. Cette association était souvent bénéficiaire de legs et faisait des placements ¹.

¹ En 1360, Jacqueline, veuve de Mermet Morel, de Palézieux, vend un bichet de froment à la Confrérie pour le prêt de 50 sols laus. Not. Jean Ungo.

En 1398, Jean, fils de Jacques Dou Ney, d'Ecoteaux, vend au recteur Jean Cingo 3 quarterons de froment pour 60 sols. Not. Aymonet, de Palézieux.

En 1419, Jacquet dit Dou Fouz alias Leydevant, d'Ecoteaux, prieur et recteur

La confrérie du Saint-Esprit était en étroit rapport avec les autorités laïques puisque les gouverneurs de Palézieux la représentaient parfois. C'était en somme sous l'égide des communes

de la confrérie, du consentement de Jean Aubry et Rolet Lesyn, de Palézieux, reçoit de Pierre Doges, curé de Palézieux, la vigne de Pully à lui léguée par Marguerite de Grandson. Not. Guidon Crossens, de Lutry.

En 1438, Pierre Chuilliez de Cully, du consentement de sa femme Périsonne, vend un bichet de froment pour 40 sols laus. en qualité d'héritier de Blenco Berthod. Témoin : Antoine Berthod du monastère de Hautcrêt. Not. : Aymon de Giez. (Blenco, cordonnier de Palézieux, était créancier de Jordan Pache pour cette somme par acte de 1391. Not. : Pierre Lonay, de Vevey.)

En 1424, Béatrix, relicte de Jordan Pastod, de Maracon, vend à Jean dit Puctod, recteur, 3 sols laus. pour le prêt de 60 sols laus. sous l'obligation des biens qu'elle tient de feu son fils Jean Pastod. Not. : Pierre Gerdili (?), d'Ecoteaux.

En 1433, Aymonet Trottet, d'Ecoteaux, doit à Pierre Trottet, prieur et gouverneur de la confrérie, 12 den. laus. pour le prêt de 20 sols laus. Not. : Aymonet de Giez, de Palézieux.

En 1438, Pierre Myonnaz, de Palézieux, vend à Claude Joly demeurant à Palézieux, gouverneur de la Confrérie, 3 sols 6 den. laus. pour le prêt de 60 et 10 sols laus. Not. : Antoine de Gradibus, d'Ecoteaux.

En 1444, Pierre Borgognon, de Palézieux, vend à Jacquet Ribaul, recteur, 2 sols laus. pour le prêt de 40 sols laus. tirés de l'aumône de la confrérie (20 sols provenant de Rolet Jaquet, 12 d'Ulrich Richard et 8 d'Aymonet Cuendo). Not. : Aymonet de Giez.

En 1466, Claude Richard, d'Ecoteaux, vend à Jacquet Montbéliard, de Palézieux, procureur, une coupe de froment pour le prix de 6 livres laus.

En 1468, Mermet Trottet alias Budry, de Palézieux, vend à Wuillerme Corboz et Claude Trottet, gouverneurs et recteurs de Palézieux, agissant pour la communauté et pour la confrérie, un bichet de froment pour le prix de 40 sols laus. Not. : Jean Aubry, de Palézieux.

En 1471, Aymon Pictet vend à Pierre Richard, gouverneur de Palézieux au nom de la confrérie, 12 den. laus. pour le prix de 20 sols laus. hypothéqués sur la planche de Esserpi, la Mionnaz de bise. Not. : Jean Aubry, de Lausanne, décédé, remplacé par Claude Lombard, de Payerne.

En 1480, Jacquet Trottet, d'Ecoteaux, vend à Claude Trottet et Jacquet Doges, recteurs de la confrérie, 3 sols laus. pour 60 sols laus. Not. : Michel Rongery (?), d'Oron-la-Ville, décédé, remplacé par Jean Jolivet, de Moudon.

La même année, Jacquet Dou Fouz alias Leydevant, d'Ecoteaux, vend à la confrérie 5 sols laus. pour le prix de 100 sols. Not. : Jean Jolivet.

En 1480 encore, Pierre Dou Nex, d'Ecoteaux, vend à la confrérie 12 sols laus. pour le prix de 12 livres laus. et Jean Phillypos alias Carteret, d'Ecoteaux, un bichet de froment pour le prix de 50 sols laus. Not. : Jean Jolivet.

En 1512, Périsonne, relicte de Pierre Richard, au nom d'Antoine Richard, de Palézieux, vend à la confrérie 9 den. laus. pour le prix de 15 sols laus. Témoin : Bernard, donzel, châtelain de Rue. Not. : Nicod Levet alias d'Oron, cleric de Rue.

La même année, la confrérie, représentée par Jacques Montbéliard, Louis Glondin, Pierre Richard, François Joly, Jean Grenet, Aymon Falconnet de Palézieux, accorde par grâce spéciale à Cristin Doges, de Palézieux, qui avait vendu 9 den. pour 15 sols, le rachat de ce cens. Témoin : André Bernard, donzel, châ. de Rue. Not. : Nicod Levet.

En 1513, Louis Glondin alias Trottet, de Palézieux, vend à François Joly et Rodolphe Charvet, recteurs de la confrérie, 9 den. laus. pour le prix de 15 sols provenant de legs faits par ses prédécesseurs et par lui. Témoin : François de Columbario, donzel, châtelain de Rue. Not. : Nicod Levet.

de Palézieux et d'Ecoteaux que cette institution charitable avait été créée, bien qu'elle fût dirigée par un prieur. En 1524, les deux communes procédèrent à une transformation de la confrérie sous la nouvelle appellation de la Sainte-Trinité, exactement comme on renfloue une société mal en point par l'apport de capitaux, des réformes administratives et le changement de raison sociale. Voici comment s'est opérée cette reprise.

Au nom de la Sainte-Trinité, Claude Graz et Jean Perrod, syndics et gouverneurs de Palézieux, Aymon Pichod et Antoine Simon, syndics et gouverneurs d'Ecoteaux, font savoir que, comme les censes de la confrérie du Saint-Esprit fondée autrefois dans la paroisse de Palézieux avaient diminué faute d'une bonne administration, du consentement de François Joly, de Jacob Montbéliard, Claude Graz et Jean Lyoddin, conseillers de Palézieux, et de Pierre Meffey et Pierre Trottet, conseillers d'Ecoteaux, du consentement aussi de Pierre Morel, abbé de Hautcrêt, comme collateur de l'église de Palézieux, ils fondent sous le vocable de la Sainte-Trinité une chapelle à Palézieux dans l'église dudit lieu (*infra ecclesiam dicti loci*) où l'on célébrera deux messes, l'une le mardi pour les morts, l'autre le jeudi pour le Saint-Esprit, ils nomment comme recteur domp Antoine Pilichet alias Perrin, de la paroisse de Saint-Martin... du diocèse de Genève ; ils donnent audit recteur pour sa subsistance en donation pure et perpétuelle : 1^o une pose de terre à Palézieux au lieu dit ès Esserts, juxte le commun des Esserts de bise et le commun de Serix de vent, 2^o à Palézieux, en laz Malaqueriz, une pose de terre juxte la terre de la cure de Palézieux d'orient... 3^o à Palézieux, en Praz bourgeois, une demi-seytorée de pré...

L'acte se termine par une longue liste de créances qui sont précisément pour la plupart les titres créés en divers temps en faveur de la confrérie du Saint-Esprit et dont nous avons donné l'émunération. Certains titres manquent ; ils ont été probablement remboursés ; d'autres y sont mentionnés, dont les originaux ne nous sont pas parvenus : les 9 deniers lausannois dus annuellement par Cristin Doges (Christinus Dougis), le quarteron de froment de Pierre Pichod, de Palézieux, les 3 deniers de Claude Pichod, de Palézieux, les 2 sols 6 deniers d'Ulrich Trottet, d'Ecoteaux, les 12 deniers de François et Antoine Blanchoud, d'Oron-le-Château, les 6 sols de Pierre Demierre, de Chardonne, le bichet de froment de Manet Quichat, la coupe de froment de Jacques Montbéliard. La masse des biens est de deux poses de

terre, une demi-seytorée de pré, 2 coupes, 4 bichets, 4 quarterons de froment et 58 sols laus. de cens annuel¹.

En 1555, la paroisse de Palézieux-Écoteaux passa des comtes de Gruyère aux Bernois et devint protestante.

LL.EE. assignèrent au ministre une demeure dans l'enceinte de la ville. La « ci-devant cure » était située, elle, près de l'église, hors les murs, à côté du cimetière. Sa forme massive se dresse encore aujourd'hui au couchant de la fontaine du Carroz. Mais les arbres du cimetière ont disparu : à leur place, le pont d'une grange offre à notre vue son utile inclinaison. Cette maison dominait le pli de terrain qui descend vers la Mionnaz. Les gens qui, pour se rendre à Oron, gagnaient par un chemin de traverse la route de Hautcrêt et le bois du Chaney, passaient « par le crêt de la Mionnaz dernier la cure ». (De nos jours, plus prosaïquement, on se rend à la station en longeant la voie derrière l'église.)

Berne permit au curé, qui avait changé de religion en même temps que ses ouailles, de rester dans la maison de son sacerdoce. Le cas est étrange. Peut-être l'ancien desservant de la paroisse a-t-il joui de ce privilège en récompense de son abjuration. Dom Jean Gilliéron, dernier curé de Palézieux, devait être un homme attaché aux biens de ce monde et préférant à Dieu sa maison. Rendu à la vie laïque, il commença par épouser Pernon, sa servante. Puis, il réclama toutes sortes de choses à diverses personnes. Claudine, femme de Pierre Champion, héritière d'André de Gruyère, châtelain de Palézieux, dut payer à dom Jean les censes dues à la cure de Palézieux pour toute la période de son sacerdoce, « pour tout le temps que j'ai tenu ladite cure », comme il le dit avec son franc parler. A Claude Chappotant, l'ex-curé demanda 200 descentes² de chêne et, à son frère Antoine Gilliéron, de Servion, une série de prestations. Antoine s'était engagé à lui payer 23 quarterons de graines, moitié de blé, moitié d'avoine, qu'il avait reçues de la maison de Hautcrêt. En outre, douze ans auparavant, probablement à l'époque où Jean devint curé, il lui avait promis de lui rembourser un paye-

¹ Les renseignements relatifs aux curés et à la confrérie sont tirés des archives communales de Palézieux (actes divers), de la layette de Palézieux aux Archives cantonales, et de l'*Inventaire Blanc* (bailliage d'Oron), également aux A.C.V.

² Il s'agit d'une mesure. Cf. stère.

ment de 25 sols fait à Hautcrêt en guise d'hommage pour la cure de Palézieux. Il lui avait aussi assuré qu'il lui livrerait à domicile 10 setiers de vin par année et, plus tard, il lui avait proposé de lui fournir une robe tous les deux ans. Antoine, jugeant que son frère vivait grassement, avait négligé de donner suite à ses engagements. Mais dom Jean, privé de sa prébende, tient maintenant à rentrer dans ses fonds. Aussi exige-t-il, outre les 23 quarterons et les 25 sols, 3 robes pour 6 ans ou 15 florins pour « une chacune robe », « les charrois de 11 ans de 10 setiers de vin ou pour un chacun 3 flor. » et ainsi à l'avenant. Ses revendications montent à 40 écus au soleil. Le différend est soumis à un arbitrage. On donne raison à dom Jean. Antoine refuse de s'exécuter, prétextant qu'il n'a pas pu entendre le verdict, étant ce jour-là convoqué à Lausanne pour « l'affaire de certains enfants écoliers ». La cour, à la séance suivante, revient sur la question et donne derechef à Jean le droit de « gaudir de ses gagements », c'est-à-dire de jouir des plaisirs de la saisie¹. Le remuant curé s'en prend encore à Claude Pichod, d'Ecoteaux, qui lui avait promis de lui rendre des « titres faisant à la faveur de la cure ». Claude finit par apporter en justice certain « carnet d'un brevet de prêtre » en déclarant qu'il n'a rien d'autre à offrir. C'est bien cela que l'ancien curé cherchait comme la veuve sa drachme et dont la perte « lui tombait à gros dommage ». Evidemment, dans ses négociations avec Berne, pour se tirer d'affaire, il devait prouver ses droits à certaines rentes.

Cette insistance à réclamer son bien devait lui porter malheur. Il se prit de querelle avec un nommé Jean Mauris alias Guichard, qui se rua sur lui et l'assomma. Le malheureux était à l'agonie lorsqu'il fit appeler les notables de la commune qui vinrent l'interroger. Le drame s'était passé le dimanche de Laetare 1556.

Jacques Doges, lieutenant... est allé en la maison de la cure dudit lieu, en laquelle étant entré, mêmement au poêle trouva ledit domp Jehan gisant sur son lit, lequel le pria moult querre des jurés pour le visiter pour certain battement à lui fait. C'est qu'il fit et envoya et alla querre Pierre Perrod et Jacques Deschamps des jurés dudit lieu, lesquels étant venus et entrés au poêle, présents eux, et Rodz Doges dudit lieu là étant, fut par Rodz Goetz d'Oron-la-Ville, barbier et

¹ Audiences du 15 janvier, 19 février et 26 février 1556, de la cour de justice de Palézieux.

chirurgien, visité ledit domp Jehan qui était blessé en deux lieux en la tête, l'une au devant et l'autre au côté, étant l'une des plaies bien grosse, et était de deux plaies lès la tête entamé, et, étant ainsi visité, ledit lieutenant demanda audit domp Jehan devoir dire icelui qui l'avait ainsi navré et blessé. Et il lui dit que Jean Mauris duduit lieu l'avait ainsi battu et blessé, disant que, s'il convenait que de ce il mourût, il l'accuserait de sa mort.

Dom Jean Gilliéron mourut, en effet, dans sa cure à peu de temps de là. Pernon le veilla tout en songeant à son prochain mariage avec Pierre Pidoux, d'Oron. Quelques jours plus tard, Antoine, le frère récalcitrant, fort de son titre d'héritier, se présenta « en la place du château » et, par devant le châtelain Cornaz, fit « plaintise et clame criminelle sur le corps de Jean Mauris ». Le châtelain lui répondit qu'il ferait brève et prompte justice après en avoir demandé l'autorisation à LL.EE. Ici se termine cette histoire. Nous savons cependant que Jean Guichard ne fut pas pendu au gibet des Vuavres. Il se réfugia à Granges, près d'Attalens, en terre catholique. Ses biens furent vendus pour payer des dettes. Il ne semble pas qu'ils aient été confisqués. En effet, en 1557, noble Jean Joffrey saisit sa grange de Palézieux. Après sa mort, en 1559, son pré de l'Oche Marion est adjudgé par voie de justice à ses enfants, héritiers de sa femme, défunte Louise Lyoddin.

Les hommes meurent, mais les droits restent. En 1558, Pierre Pidoux, l'heureux époux de Pernon, réclame à Pierre Gilliéron, neveu du curé, 216 florins dus à l'ancienne servante « assavoir les 16 fl. à cause de son service (de deux ans), 100 fl. pour son usage et aussi 100 fl. que domp Jean avait donnés à Pernon, lui étant en son bon sens ».

Ainsi se termine l'histoire des curés de Palézieux.

WALTER LACHER.